

de Caën à trafiquer dans le fleuve St. Laurent. Pontgravé se trouve, sans qu'on dise pourquoi, de ce côté, en opposition aux vues de Champlain. De là, nombre d'embarras. Champlain était regardé comme s'occupant trop de colonisation, ce qui ne plaisait guère aux gens désireux de réaliser des bénéfices sur les peaux de caribous et de castor,—tels étaient les de Caën par exemple, car on ne nous fera pas croire que le groupe dont ils se constituaient les commis et les représentants ait eu des intentions du côté de l'établissement du Canada.

Champlain respectait malgré tout Pontgravé, comme il le dit, et savait qu'en se fourvoyant cet honnête homme était plus à plaindre qu'à blâmer ; l'accord ne pouvait être rompu entre eux sans raison grave.

Les spéculateurs qui avaient profité de la faiblesse de tête du prince de Condé faillirent entraîner la chute de la colonie française dans le St. Laurent. Vieille et nouvelle histoire.

Le jeune duc de Montmorency, qui devait si mal finir sous la hache de Richelieu, acheta de Condé, au prix d'à peu près deux mille louis de notre monnaie, la vice-royauté du Canada. Ce que celui-ci avait de mieux à faire était de nommer Champlain pour son lieutenant ès-pays de la Nouvelle-France. Il le fit.

Montmorency n'était pas homme pourtant à jeter de l'éclat sur une entreprise aussi peu pompeuse que celle de la fondation de Québec. Fier des exploits de son père Anne de Montmorency et filleul du roi Henri IV, il tenait à profiter de cette double veine et à se maintenir dans les honneurs. C'est de lui que Bassompierre s'est si bien moqué, un soir que Montmorency venait de danser assez mal. Le beau sire trouva fort impertinent ce Bassompierre qui ne le complimentait pas.

—Il est certain, dit Bassompierre, que si je n'ai pas autant d'esprit que vous aux jarrets, en revanche j'en ai plus ailleurs.

—Eh ! eh ! reprit le duc, si je n'ai pas aussi bon bec que vous, je crois que j'ai aussi bonne épée !

—Certainement ! exclama Bassompierre, vous avez celle du grand âne (Anne).

## XVII

Pontgravé commanda l'habitation de Québec l'hiver de 1619-20, pendant que Champlain était en France occupé de se faire rendre justice. " Le sieur du Pont et moi, dit-il, ayant vécu par le passé en bonne intelligence, je désirais y persévérer."

L'accord ne fut pas troublé, en effet, car les deux hommes,